

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0014_AL_RD146_NANCHEZ
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 18 décembre 2023 par laquelle Monsieur Jean François LATERRE, domicilié au 47 route principale « Meix-Martin » à Chaux-des-Prés, représenté par le Cabinet Colin et Associés, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 146, au droit de la parcelle cadastrée ZA n° 138, située au 47 route principale « Meix-Martin » 39150 Chaux-des-Prés - Commune de NANCHEZ en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 28 décembre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 28 septembre 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points F – G - H figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier -1 Rue des Frères Lumière - 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 28 décembre 2023

Visa, signature et cachet



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de NANCHEZ pour information
L'ARD pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 11-01-2024

ID : 039-223900010-20240111-ARR_2024_0014-AR



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

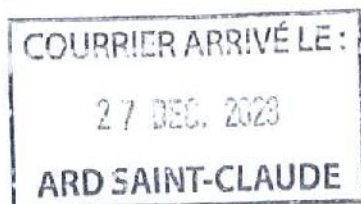
Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes



ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

Z.I. Plan d'Acier

39200 ST CLAUDE

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 230345/

Objet : NANCHEZ - Détachement d'une parcelle en vue de construction par Déclaration Préalable - CHAUX DES PRES ZA-138

CHAMPAGNOLE, Le lundi 18 décembre 2023.

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier COLIN

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement pour suite à donner



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 30 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 55 391 433 646 00059



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 28/09/2023, en présence d'un représentant de l'ARD de St Claude

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. et Mme Jean François LATERRE**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 146 au droit de la propriété située :

- **à NANCHEZ – Château des Prés.**
- **47 route principale « Meix Martin »**

et cadastrée

- **ZA n°138 (en cours de division pour détachement d'un lot à bâtir).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite F-G-H, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 18/12/23

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230345)



NANCHEZ
 Chaux des Prés
 Section ZA
 n° 138
 "Meix Martin"

Propriété
 Jean François et Janick LATERRE
RD n°146
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
 Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
 Rue secondaire : 64, Cours du Maréchal CAUDE
 Permis de construire : 64, Cours du Maréchal CAUDE
 Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

28.09.2023

Dossier 230345

Objet : système Lambert 93 CC47

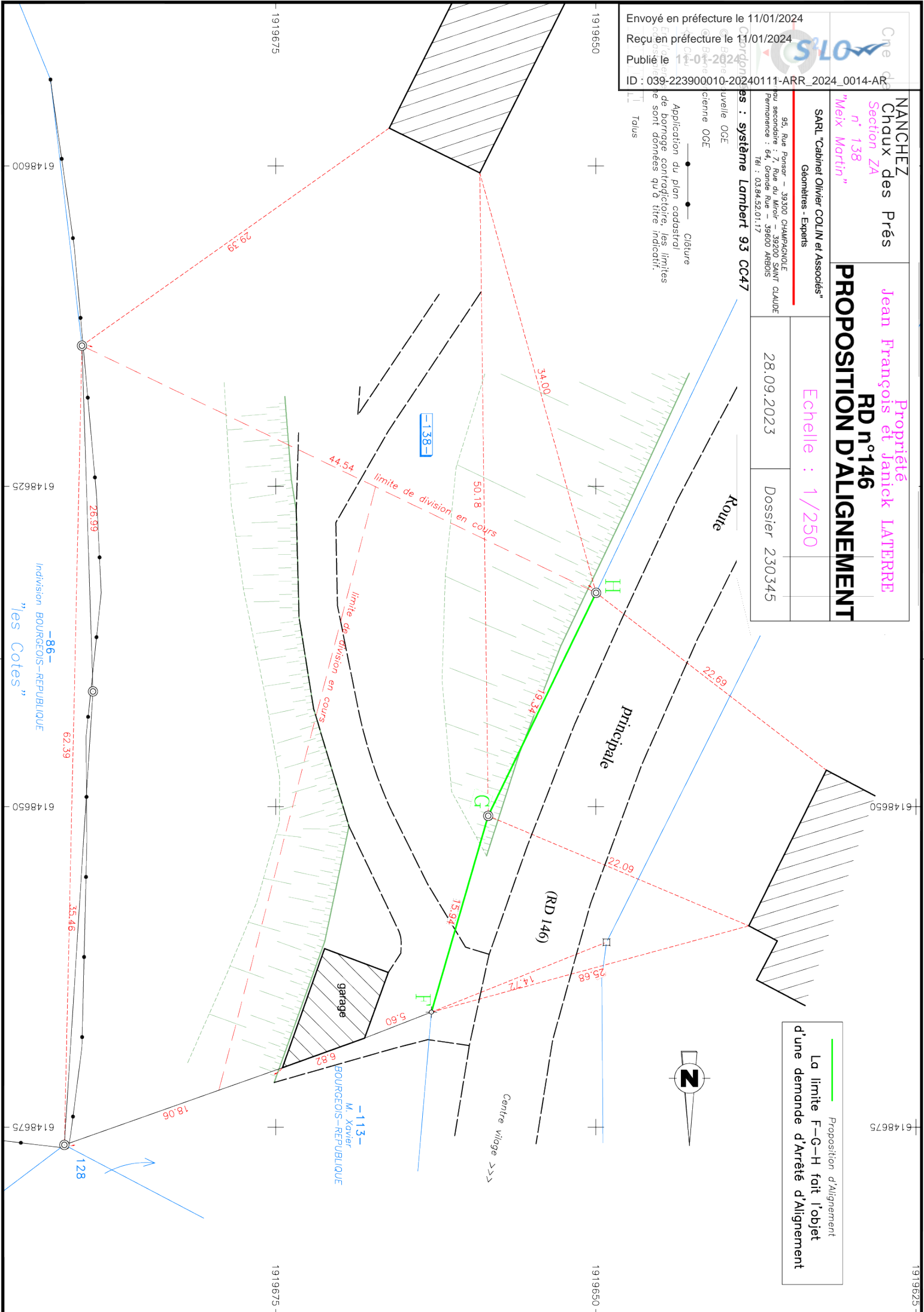
Application du plan cadastral de bornage contractuel, les limites sont données qu'à titre indicatif.

Talus

Culture

clierre OCE

livelle OCE



Proposition d'Alignement
 La limite F-G-H fait l'objet
 d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Indivision BOURGEOIS-REPUBLIQUE
 "les Cotes"

-86-
 BOURGEOIS-REPUBLIQUE

-113-
 M. Xavier
 BOURGEOIS-REPUBLIQUE